

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2014-19 du 19 décembre 2014 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1431033S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2014-12 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 19 décembre 2014,

Décide :

Article 1^{er}

M. Christian GACHET est nommé directeur de l'établissement de transfusion sanguine Lorraine-Champagne à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée de deux ans. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Christian GACHET bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Lorraine-Champagne dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision n° DS 2014-54 du 19 décembre 2014).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 19 décembre 2014.

Le président
de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS